

Bien gérer les déchets de mon exploitation : valoriser et recycler

Pour quoi faire ?

Faire cesser la pratique de brûlage des déchets. Leur combustion est responsable d'émissions dans l'atmosphère de substances nocives pour l'environnement et notre santé.

Le saviez-vous ?

50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules que 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente. (ATMO Auvergne Rhône-Alpes)

Ne brûlez pas les déchets verts: le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants : particules, HAP, COV, NOx, CO, dioxines, furanes. Par ailleurs, les odeurs et la fumée peuvent être à l'origine de troubles de voisinage, et les risques d'incendie ne sont pas à négliger.

Chaque jour chacun de nous inhale environ 14 000 litres d'air (Santé Publique France). L'air est indispensable à la vie, protégeons-le.

En 2015 l'agriculture est responsable de 39 % des émissions normandes de PM10. Le brûlage des déchets participe à ces émissions. (ATMO Normandie).

Quels leviers sur mon exploitation ?

Je raisonne la gestion des déchets de mon exploitation en recherchant une valorisation maximale.

Les déchets verts sont les plus faciles à valoriser

- **l'enfouissement** : j'enfouis les déchets végétaux pour restituer la matière organique au sol

C'est bon pour le climat !
Brûler les déchets à l'air libre génère des émissions de gaz à effet de serre et de leurs précurseurs, responsables du réchauffement climatique

- **le broyage et le paillage** : je broie mes déchets lorsqu'ils sont secs, et j'en recouvre le sol de mes plantations pour le protéger et l'enrichir.

- **le compostage** : il accélère la dégradation à l'air libre des déchets organiques pour optimiser leur

valorisation agronomique et me permet d'obtenir un produit stable avec une bonne valeur fertilisante.

Je réalise du compostage individuel ou j'approvisionne une plate-forme de compostage collectif.

- **la valorisation énergétique des déchets de bois et végétaux** : les résidus de bois peuvent être utilisés dans des installations de chauffage individuelles ou collectives (attention seuls les bois secs et non traités peuvent être utilisés sans générer de pollution).

Je peux également amener mes déchets verts en déchetterie pour une valorisation collective.

Pour les autres déchets d'exploitation, je participe aux collectes ou je les réutilise

- les collectes **ADIVALOR** concernent la plupart des déchets agricoles, la majorité d'entre eux sont recyclables.

Les autres, incluant les déchets dangereux (PPNU, EPI) sont incinérés dans des centres spécialisés.

- je réutilise de façon adaptée les palettes, les pneus ...

Si certaines collectes fonctionnent très bien, d'autres ont du mal à se mettre en place comme celle des ficelles et filets balles rondes (18% des collectes) ou des sacs de semences.

Ne relâchons pas nos efforts !
(Adivalor 2016)

Pour quels résultats ?

93 % des plastiques usagés collectés par ADIVALOR ont été recyclés en 2015



1 m de tube pour l'industrie



650 sacs poubelles de 100 litres



10,4 kg de bois et 500 litres d'eau économisés



5 hourdis (plancher isolant) pour le bâtiment



éléments de construction et mobilier urbain



raccords pour l'irrigation

Source : ADIVALOR 2016

NH₃ : ammoniac // PPNU : Produits Phytosanitaires Non Utilisables

EPI : Equipements de Protection Individuelle

PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère // ATMO Auvergne Rhône-Alpes : association agréée de surveillance de la qualité de l'air en région Auvergne Rhône-Alpes

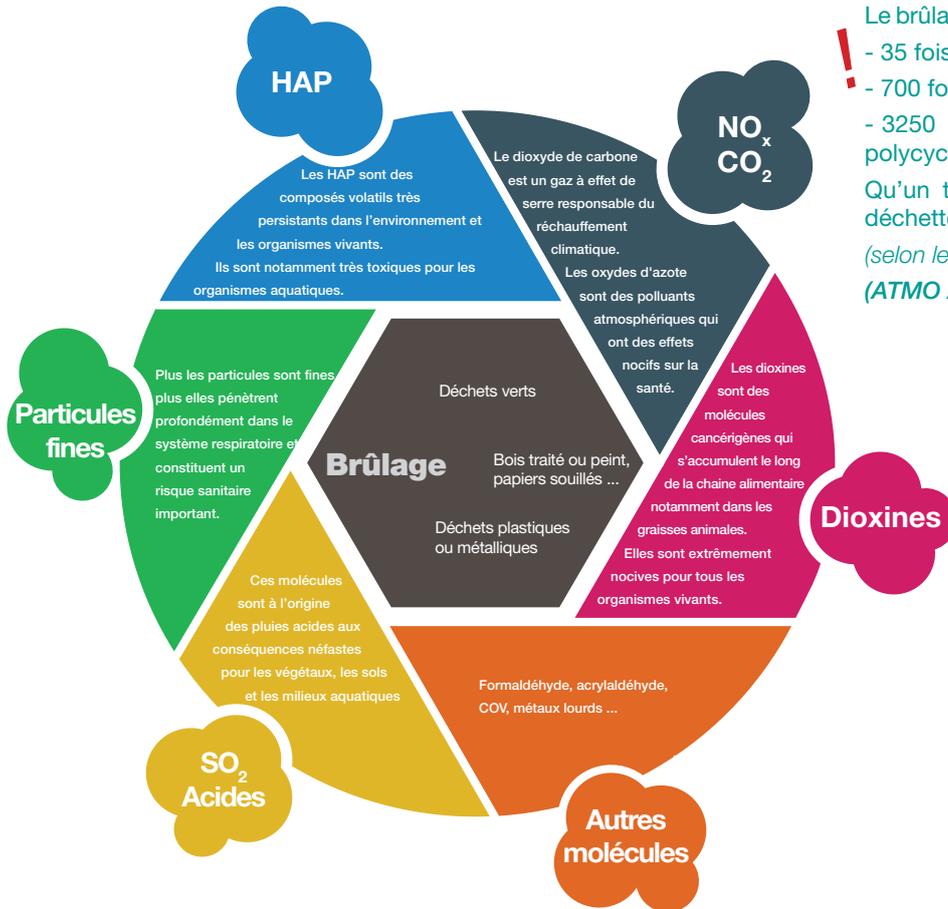
CITEPA : Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique

PM10 : particules en suspension dans l'air dont le diamètre est inférieur à 10 µm

Je valorise mes déchets autant que possible :
 Je ne brûle jamais mes déchets quelle que soit leur nature
 Je participe aux collectes pour favoriser le recyclage
 Je donne une seconde vie aux objets que je peux réutiliser

**Je protège mon environnement,
 ma santé et celle des autres**

Quel gain pour la planète ?



Le brûlage de 50 kg de déchets verts émet jusqu'à:
 - 35 fois plus d'oxydes d'azote (NOx)
 - 700 fois plus de particules fines (PM10)
 - 3250 fois plus d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)
 Qu'un trajet de 20 km pour les emmener à la déchetterie.
 (selon le type de carburant et l'âge du véhicule)
 (ATMO Auvergne Rhône-Alpes, 2017)

! Le brûlage à l'air libre, c'est aussi des troubles du voisinage (odeurs, fumées) et des risques d'incendie.

En matière d'émissions de particules fines :

 14 000 km parcourus par une voiture essence récente 13 000 km parcourus par une voiture essence ancienne 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente 1 800 km parcourus par une voiture diesel ancienne	=  50 kg de végétaux brûlés à l'air libre, (environ 5 sacs de 60 l de déchets verts)	=  3 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois performante 3 jours de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois peu performante type foyer ouvert
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, 2017